



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 20 septembre 2023.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 28
Pouvoirs : 1
Quorum : 15

PRESENTS : M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - Mme VIAL Marjorie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale.

Secrétaire de séance :
Virginie DELEAU

PROCURATIONS : M. PIGNOL Claude à Mme DOMANICO Evelyne

Pour : 22
Contre : 7

(Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale)

ABSENTS (Excusés) :

Abstentions :

N° DELIB_35_2023

**Objet : Modification du tableau des emplois
Création d'un emploi permanent (statutaire ou contractuel)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par conséquent, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent de Responsable des Affaires Générales, dont les missions principales sont les suivantes :

- Manager, encadrer et coordonner les activités des services municipaux,
- Apporter conseil et expertise auprès des élus,
- Mettre en œuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale,

- Superviser les grands dossiers structurants en cours,
 - Participer aux différentes commissions municipales,
 - Assurer le suivi de l'assemblée délibérante et de la mise en œuvre des décisions municipales,
 - Superviser la gestion budgétaire et financière,
 - Sécuriser les procédures administratives,
 - Suivre les évolutions législatives et réglementaires,
 - Gérer le contentieux,
 - Assurer les relations avec les partenaires institutionnels publics et privés de la collectivité,
- Niveau de recrutement : Catégorie « A »,
 - Niveau de rémunération et grades : cadre d'emplois des attachés territoriaux,
 - Diplôme : niveau IV, III & II,
 - Durée hebdomadaire : 35 heures,
 - Date d'effet : 1^{er} octobre 2023

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie « A », dans les conditions fixées à l'article 3-3-2 & 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs,

DECIDE de créer le poste suivant : Responsable des Affaires Générales,

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023,

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 28 septembre 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il ne peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique site internet www.telerecours.fr.



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille

Acte certifié exécutoire

013-211300850-20230928-12-DE

Réception par le Préfet : 28-09-2023

Publication le : 28-09-2023